



APPEL DE SERVICE, TERMES ET CONDITIONS

Lors d'un appel de service, le client s'engage à défrayer les montants minimums suivants :

- 45,00\$ couvre : Les frais de déplacement, l'usure du camion et l'administration
+
- 79,00\$ couvre : Les frais de la main-d'œuvre (1 heure minimum)

Si le technicien travaille plus d'une heure, des frais de 79,00\$ / heure sera alors additionnés; arrondi au 15 minutes près.

Si des pièces doivent être changé ou réparé, le client sera averti des frais additionnels. Il en va de même pour l'utilisation des gaz réfrigérants, des gaz de pressurisations et autre consommable.

Sujet à changement sans pré avis.

Lu et accepté par le client (initial) :